

Rendez-vous
individuel



**Vous êtes Micro-entrepreneur ?
Vous devez déclarer votre chiffre
d'affaires et payer vos cotisations ?**

**Venez à la CCI afin de bénéficier
d'un accompagnement individuel
pour vos déclarations auprès de l'URSSAF.**

Les offres



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

**Vous êtes Micro-entrepreneur ?
Vous devez déclarer votre chiffre
d'affaires et payer vos cotisations ?**

2

bonnes raisons de choisir

**l'accompagnement à la
déclaration du chiffre d'affaires**

- Un rendez-vous individuel avec un conseiller CCI
- Une déclaration et un paiement finalisés

Arnaud, micro-entrepreneur



« J'avais assisté à la réunion collective micro-entrepreneur. J'ai trouvé des réponses à mes interrogations et me suis immatriculé lors d'un rendez-vous individuel auprès de ma CCI. J'appréhendais ma première **déclaration de chiffre d'affaires** via Internet alors j'ai sollicité un nouveau rendez-vous pour un accompagnement toujours aussi professionnel ! »



PRÉSENTATION

Vous êtes micro-entrepreneur, vous devez déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations tous les mois ou tous les trois mois.



OBJECTIFS

- Vous dresser la liste des documents et informations nécessaires
- Vous aider à créer votre espace personnel
- Vous accompagner dans le processus de déclaration et de paiement
- Vous télécharger votre justificatif de déclaration et de paiement.



PRESTATION

Durée : 1h

- Rendez-vous individuel dans votre CCI locale
- Création du compte
- Déclaration et paiement
- Téléchargement du justificatif.



CIBLES

- Créateur d'entreprise
 - Repreneur d'entreprise
 - Toutes activités confondues.
- } sous le statut micro-entreprise



TARIF

- 40€ TTC
- Paiement par chèque ou en espèces
- Sur place lors du rendez-vous.

Vous êtes Micro-entrepreneur ? Vous devez déclarer votre chiffre d'affaires et payer vos cotisations ?



NOS OFFRES ASSOCIÉES

- Des rendez-vous individuels avec un conseiller CCI :
 - accompagnement du chef d'entreprise dans ses relations avec les organismes partenaires
 - changement de statut
 - modification de l'entreprise et les formalités à effectuer.



CONTACTS

Pour en savoir plus, contactez votre CCI pour prendre rendez-vous.

Contactez votre CCI du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

CCI du Doubs

46 avenue Villarceau
CS 51666
25042 Besançon cedex
Tél. : 03 81 25 25 25
Mail : cfe@doubs.cci.fr
www.doubs.cci.fr

CCI de Haute-Saône

1 rue Victor Dollé
Zone Technologia
70000 Vesoul
Tél. : 03 84 96 71 00
Mail : cfe@haute-saone.cci.fr
www.haute-saone.cci.fr

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par les CCI du Doubs et de la Haute-Saône, représentées respectivement par leur Président, M. Dominique ROY et M. Jean-Luc QUIVOGNE. Le traitement de ces données a pour finalité : présenter l'offre de service des CCI du Doubs et de la Haute-Saône. Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679 : Par. 1, point f, intérêts légitimes du responsable de traitement.

Le destinataire de ces données à caractère personnel est le service CFE des CCI du Doubs et de la Haute-Saône. Ces données sont conservées pendant une durée de 3 ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès des CCI du Doubs et de la Haute-Saône à l'adresse susmentionnée ou par courriel : RGPD@bfc.cci.fr. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

Les offres

